

### **Service Jeunesse :**

La communauté d'agglomération Chartres métropole organise un service Jeunesse, destiné à accueillir prioritairement les jeunes collégiens et lycéens âgés de moins de 18 ans des communes périurbaines ci-dessous :

Alonnes, Amilly, Barjouville, Bailleau-l'Évêque, Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Boisville-le-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Briconville, Challet, Champseru, Chartainvilliers, Chauffours, Cintray, Clévilliers, Coltainville, Corancez, Dammarie, Dangers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Fontenay-sur-Eure, Francourville, Fresnay-le-Comte, Fresnay-le-Gilmert, Gasville-Oisème, Gellainville, Houville-la-Branche, Houx, Jouy, La-Bourdinière-Saint-Loup, Maintenon, Meslay-le-Grenet, Meslay-le-Vidame, Mignières, Mittainvilliers, Moinville-la-Jeulin, Morancez, Nogent-le-Phaye, Nogent-sur-Eure, Oinville-sous-Auneau, Ollé, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Roinville-sous-Auneau, Saint-Aubin-des-Bois, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Léger-des-Aubées, Saint Prest, Sandarville, Santeuil, Sours, Theuville-Pézy, Thivars, Umpeau, Vérigny, Vèr-les-Chartres, Vitray-en-Beauce et Voise.

En dehors de ces communes et sous réserve des places disponibles, les enfants d'autres communes peuvent être accueillis. Les communes listées ci-dessus bénéficient du tarif indiqué dans la grille. En dehors, le tarif « Hors communes » s'applique.

### **Frais de dossier (1 juillet 2018 au 30 juin 2019) :**

Une redevance pour frais de dossier, d'un montant annuel de 20€ par famille, est due à compter du 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Cette redevance est valable pour les familles dont les enfants fréquentent les accueils de loisirs ou les séjours de vacances de Chartres métropole.

Elle est due une seule fois auprès de l'un des 2 délégataires de Chartres métropole lors de la 1<sup>ère</sup> inscription.

Si vous avez déjà acquitté cette redevance, merci de nous indiquer auprès de quel organisme : « PEP28 » ou « Association Centre Aéré ».

### **Modalités de transport et horaires :**

Pour ce séjour, les départs et retours s'effectuent en car de Saint-Georges-sur-Eure.



# Collégiens et Lycéens - 18 ans